



Faits saillants Séance ordinaire du conseil des commissaires 25 octobre 2023

Le conseil des commissaires a adopté les résolutions suivantes :

Rapport de surveillance et de
revue – RARC

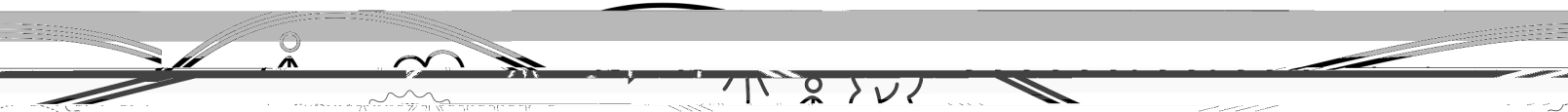
CC-231025-CA-0029

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est assujettie à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, ainsi qu'aux règlements, directives et politiques découlant de la loi, y compris la *Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle* adoptée par le Conseil du trésor;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-191211-CA-0053, approuvant la procédure n° 2020-CA-26 : *Cadre organisationnel de gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle* (la Procédure);

ATTENDU QUE l'article 6.3.4 de la Procédure fait obligation au responsable de l'observation des règles contractuelles (le RARC) de préparer un rapport annuel de surveillance et de revue sur le Cadre et de présenter celui-ci au dirigeant de la commission scolaire (le conseil des commissaires) pour approbation;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que, sur recommandation du comité consultatif –



Politique sur la *Suspension des classes ou fermeture d'urgence des établissements en raison d'intempéries ou de*

